



Syndicat Général C.G.T. des Personnels de la Police Nationale du SGAP de Paris et de la Préfecture de Police

Paris le, 14/05/2018

Objet : Demande commission d'enquête parlementaire suite manifestation 1 mai

Madame la Députée, Monsieur le Député,

L'emploi des forces de police par le pouvoir exécutif se doit de constituer une préoccupation permanente dans un état de droits et faire l'objet d'un contrôle rigoureux par le peuple, ses représentants et les autres corps intermédiaires.

C'est donc animé par le crucial objectif de protéger l'équilibre des pouvoirs, indispensable à la démocratie, que notre syndicat dénonce l'inquiétant glissement autoritaire que prennent les trois gouvernements successifs. Ce qui avant pouvait être décrit comme des « dérives » deviennent la norme et l'instauration d'un nouveau régime est à craindre !

Ainsi, par le passé, nous avons constaté que le pouvoir politique utilisait de façon blâmable les forces de maintien de l'ordre aux fins d'entraver le droit fondamental qu'ont le peuple et les syndicats de manifester et ainsi remplir leur rôle intrinsèque de contre-pouvoir :

1) L'apparition de « policiers-casseurs » dans les manifestations destinés à manipuler l'opinion publique avec la complicité ou complaisance des médias et ainsi doucement faire naître la perverse idée que l'usage du droit à la liberté d'expression pourrait représenter une menace pour l'intérêt général alors qu'elle en est l'une de ses garantes.

Il ne s'agit pas de pratiques nouvelles, des exemples remontant aux années 80 peuvent être cités ; sidérurgistes de Denain-aéroport de Roissy (1983), affaire du gardien LE XUAN (23 mars 1979) interpellé par le service d'ordre syndical en train de « casser » etc ...).

2) Des ordres visant à troubler l'ordre plutôt qu'à son maintien : ainsi, lors des manifestations organisées contre la réforme du travail, nous avons pu constater des débordements largement facilités par une inertie aussi inexplicable que visible des forces engagées sur le dispositif. Par des décisions politiques évidentes les manifestations deviennent le triste théâtre d'un affrontement aussi télégenique que téléguidé entre des « groupes de casseurs » d'une part, et la police, d'autre part. Dangereux pour les manifestantEs et les agents de police et fatal parfois pour la manifestation et les droits fondamentaux qu'elle incarne.

Une telle situation était particulièrement évidente lors de la récente manifestation du 1^{er} mai 2018 à l'occasion de laquelle un nombre très importants de personnes, armées et équipées, ont pu se regrouper en avant du cortège sans que les forces de maintien de l'ordre ne bougent. Techniquement, et eu égard au nombre important des forces déployées, une telle situation n'aurait pas du pouvoir se produire. C'est là notre analyse de professionnels. Il résulte d'ailleurs de la consultation sur place des responsables locaux du maintien de l'ordre tant par des syndicalistes (souvent policiers) que par des journalistes qui leur demandaient « pourquoi vous ne bougez pas ? » que ceux-ci répondaient invariablement « j'ai des ordres ». Cette indigence, volontaire ou non, de la gestion du commandement a mené aux incidents que l'on connaît.

Nous pensons que ces dérives dans la gestion des moyens de maintien de l'ordre à des fins politiques lors des grandes manifestations sont particulièrement préoccupantes, et qu'il est maintenant indispensable, dans l'intérêt même de la défense des expressions démocratiques du peuple, de mettre en place une commission d'enquête parlementaire qui permettra de faire la lumière sur les conditions d'usage et de commandement des force de l'ordre, à tous les niveaux, engagées à l'occasion de cette manifestation du 1^{er} mai 2018.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute notre considération.

Pour la CGT-Police Paris ,

Le Secrétaire Général,



Anthony Caillé